



LA LETTRE DE L'ÉTAT A MAYOTTE

Numéro 1
Juillet 2015

LE PREMIER MINISTRE MANUEL VALLS A MAYOTTE

Lire pages 4-5



Mais aussi : le contrat de Plan État-Région, Mayotte 2025, les fonds européens...

Ce document peut-être téléchargé sur le site : <http://www.mayotte.pref.gouv.fr>

Édito



Je vous invite à découvrir notre Lettre de l'État dans laquelle vous trouverez un retour sur les annonces du Premier Ministre Manuel Valls lors de son déplacement à Mayotte. Les défis qui nous attendent sont nombreux et l'actualité de ces dernières semaines, par la signature du CPER, de Mayotte 2025 et la mise en place progressive des fonds européens nous montrent à quel point, avec nos partenaires, nous mettons tout en œuvre pour faire avancer le développement et le rayonnement de Mayotte.

Bonne lecture à tous

Le Préfet de Mayotte
Seymour Morsy

SOMMAIRE

P. 3 : focus sur le CPER

P. 4/5 : retour sur la visite du Premier Ministre et le document stratégique Mayotte 2025

P.6 :

- Le combat contre les violences intra-familiales

- Sécurité : Les dispositifs et le renfort de policiers annoncés pour 2015

P.7 : l'Europe s'engage à Mayotte

P.8 : retour en images sur l'actualité mahoraise



Contre les **cambrjolages**,
les **bons réflexes** !



EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE



Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



FOCUS

Le contrat Plan État-Région à Mayotte, qu'est-ce que c'est ?

Le gouvernement a annoncé le lancement d'une nouvelle génération de contrats de Plan État-région pour la période 2015-2020. 12,5 milliards d'euros sont investis dans les territoires.

Les enveloppes consacrées aux contrats passés avec les collectivités d'Outre-mer s'élèvent à 865 millions d'euros, avec un effort particulier à Mayotte (193 millions d'euros de la part de l'État et 185,5 millions d'euros de la part du Conseil Départemental). Le nouveau contrat de Plan État-Région pour Mayotte, qui est le plus important en France par rapport au nombre d'habitant, doit porter 8 axes prioritaires :

- ▶ Infrastructures et services collectifs de base
- ▶ Aménagement urbain durable
- ▶ Gestion des ressources énergétiques
- ▶ Développement de la recherche et de l'innovation
- ▶ Cohésion sociale
- ▶ Développement de l'économie
- ▶ Numérique
- ▶ Mobilité



Le Premier Ministre, Manuel Valls, a signé le protocole d'accord du CPER le 13 juin 2015

C'est dans l'hémicycle Younoussa Bamana que le Premier Ministre Manuel Valls, entouré du président du Conseil Départemental, Soibahadine Ibrahim Ramadani, de la Ministre de l'Education Nationale, Najat Vallaud-Belkacem et de la Ministre des Outre-mer, George Pau-Langevin, a signé le protocole d'accord du Contrat de plan État-Région pour la période 2015-2020. Au total ce sont 378 millions d'euros qui seront engagés par l'État et le Conseil Départemental pour développer notre département.

La stratégie du Contrat de Plan État-Région a été élaborée en cohérence avec les orientations de « Mayotte 2025 », processus lancé au début de l'année 2014 par le Président de la République et qui a également été signé le 13 juin par le Premier Ministre.

Le CPER a pour objectif d'être l'outil privilégié de la relation entre le Conseil Départemental et l'État en traduisant des priorités partagées en matière d'aménagement et de développement du territoire. **Retrouvez plus d'informations sur www.mayotte.pref.gouv.fr**

ZOOM EN IMAGES

Une visite ministérielle décisive pour l'avenir de Mayotte



Après l'accueil chaleureux des Mahorais au Conseil Départemental, le Premier Ministre s'est rendu avec sa délégation à Chirongui pour inaugurer le réfectoire du groupe scolaire de Poroani. L'occasion de rappeler les engagements de l'État en la matière, en présence de la Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem. Ainsi, 610 millions d'euros seront investis pour les rénovations et constructions des écoles, collèges et lycées d'ici 2025. Concernant le premier degré, 220 classes et 14 réfectoires devraient pouvoir ouvrir à la rentrée 2015. L'après-midi, c'est à l'école Badamiers III de Labattoir que la première pierre a été posée. (photos ci-dessous)



Mayotte 2025, une ambition pour la République

Le gouvernement a souhaité installer une démarche partenariale inédite : le projet « Mayotte 2025 », fruit d'une réflexion collective avec les forces vives de l'État, les élus et la société civile.

« Mayotte 2025 » est un document stratégique qui dégage les priorités de l'île. Il fixe six objectifs qui seront le reflet du plan gouvernemental en faveur de l'emploi et de la croissance pour les Outre-mer :

- Un cadre institutionnel performant
- Une éducation de qualité, des formations et une politique d'insertion au service de la jeunesse
 - Un tissu économique développé
- Un secteur sanitaire et une cohésion sociale exemplaire
 - Une politique de l'habitat et de la ville adaptée
 - Une gestion durable des richesses naturelles du département

Concrètement, le CPER et les fonds européens permettront de mener à bien cette politique qui fera l'objet d'un suivi régulier et d'un calendrier de mise en œuvre. Pour chaque thématique, un référent sera désigné. Rendez-vous en septembre pour le premier comité de pilotage.

Document à télécharger sur :

www.mayotte.pref.gouv.fr

 **D'ici**
MAYOTTE 2025
OUI, DEMAIN ENSEMBLE

ZOOM EN IMAGES

Le lycée agricole de Coconi, un établissement incontournable sur l'île



Le lycée agricole de Coconi reçoit chaque année plus de 300 élèves. Il dispose d'un centre de formation pour adultes dans les domaines de l'environnement, d'une pépinière d'entreprises horticoles et d'un atelier de transformation agroalimentaire. Établissement incontournable sur l'île pour le développement du secteur agricole, le lycée de Coconi est en pleine expansion.

La création d'un internat et l'augmentation du nombre de classes, annoncés par le Premier Ministre, Manuel Valls, à la rentrée 2016, permettra de renforcer l'attractivité et le développement de l'offre de formation agricole en contribuant à l'élévation du niveau des élèves formés. Deux autres internats ont été annoncés à Dzoumogné et Kaweni.

Un nouvel hôpital bientôt en Petite-Terre

Marquant la volonté d'améliorer l'offre de soins au profit de la population mahoraise, le Président de la République, François Hollande, a annoncé la construction d'un nouvel hôpital en Petite-Terre lors de son déplacement en 2014.

L'engagement a été tenu avec la pose de la première pierre samedi 13 juin par le Premier Ministre. Le futur hôpital disposera de 55 lits de soins de suite et réadaptation afin de compléter l'offre locale déjà existante avec le CHM et la PMI.



Coût du projet : 27 millions d'euros dont 67% sont éligibles au titre du fonds européen de développement économique et régional (FEDER), l'État apportant 4,4 millions d'euros.

Livraison : courant 2019

À RETENIR

Sécurité : opération commune de la gendarmerie et des forces armées sur l'îlot M'tsamboro



Les forces armées de la Zone Sud de l'Océan Indien (FAZSOI) et la Gendarmerie ont effectué une opération conjointe de sécurisation et de contrôle sur l'îlot de M'Tsamboro, au nord-ouest de Mayotte le 3 et 4 juin 2015. Cette opération regroupait les moyens militaires positionnés sur l'île de Mayotte, à savoir les moyens nautiques de l'Elément léger de Base Navale (Marine Nationale), le Détachement de Légion Etrangère de Mayotte (DLEM) et le service de santé des armées. Ces unités ont été employées en appui des forces de

gendarmerie. Ces missions seront désormais périodiquement reconduites.

Le Premier Ministre, Manuel Valls, a annoncé lors de son déplacement à Mayotte, le renfort d'un peloton de gendarmerie dès cet été ainsi que 44 effectifs supplémentaires au sein de la Police aux Frontières de Mayotte.

1^{er} colloque sur les violences intra-familiales à Mayotte



Le 2 juin dernier s'est tenu le premier colloque de sensibilisation des professionnels sur les violences faites aux femmes et les violences intra-familiales.

A l'initiative de l'association « Gynécologies sans frontières », ce colloque a été organisé en partenariat avec la Préfecture de Mayotte, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental, le Centre Hospitalier de Mayotte, et l'association d'aides aux victimes. Ce sont près de 200 personnes qui ont répondu présent.

Cette journée avait pour objectif de faire en sorte que tous les acteurs de l'île s'emparent de ce sujet et mènent ensemble des actions efficaces pour prévenir, informer mais surtout améliorer la prise en charge des victimes.

**Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?**

Le mieux, c'est d'en parler !

ALLÔ ENFANCE EN DANGER

www.allo119.gouv.fr

Ministère de l'Intérieur - Direction Générale de la Police Nationale

Assemblée des DÉPARTEMENTS DE FRANCE

L'EUROPE S'ENGAGE A MAYOTTE

Depuis le 1er janvier 2014, Mayotte constitue la 9^e région ultra périphérique de l'Europe (RUP). Ce changement de statut permet à l'île de bénéficier des fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014-2020. Les enjeux des fonds européens pour le développement de Mayotte sont considérables compte tenu des spécificités de l'île et des retards structurels à combler. L'enveloppe atteint les 298 millions d'euros.



Quels fonds pour quels projets ?

La préfecture de Mayotte, le Conseil départemental ainsi que l'ensemble des acteurs locaux ont établi des programmes opérationnels (PO) afin de mettre en œuvre les différents fonds européens en tenant compte des priorités de l'UE et des besoins spécifiques du territoire. La préfecture, autorité de gestion des programmes, accompagne les bénéficiaires depuis les premières démarches d'obtention des subventions jusqu'à la réalisation de leur projet.

Il existe 6 fonds :

Fonds européens	Axes prioritaires	Moyen
Fonds Européen de Développement Économique et Régional (FEDER)	Amélioration des infrastructures, modernisation de l'économie, aides directes aux investissements réalisés dans les entreprises afin de créer des emplois durables.	148,9 millions d'€
FEDER CTE (Coopération Territoriale Européenne)	Actions conjointes entre Mayotte et les pays de la zone Océan Indien dans les domaines de la formation, la culture, l'enseignement, ou es échanges commerciaux.	12 millions d'€
Fonds Social Européen (FSE)	Inclusion sociale, emploi, égalité hommes/femmes.	65,5 millions d'€
Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)	Actions en faveur des jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni formation ni enseignement.	9,2 millions d'€
Fonds Européen Agricole pour le Développement Économique et Rural (FEADER)	Développement de l'agriculture et du milieu rural.	60 millions d'euros
Fonds Européen des Affaires Maritimes et de la Pêche (FEAMP)	Développement d'une pêche et d'une aquaculture durables	3,2 millions d'€

www.mayotte.pref.gouv.fr - Rubrique « L'Europe s'engage à Mayotte »

ACTIONS DE L'ETAT A MAYOTTE



La journée de l'Europe a été célébrée place de la République le 16 mai dernier en présence du Préfet, Seymour Morsy, du Président du Conseil Départemental, Soibahadine Ibrahim Ramadani et du maire de Mamoudzou, Mohamed Majani. L'occasion d'évoquer avec la jeunesse mahoraise l'engagement de l'Europe sur le territoire.



Bruno André, Secrétaire Général de la préfecture de Mayotte, a présidé la cérémonie d'accueil dans la nationalité française, mercredi 13 mai à Dzaoudzi. Cette première cérémonie de l'année a accueilli solennellement dans la communauté nationale 70 personnes d'origine algérienne, comorienne et malgache ayant acquis au cours des derniers mois, la nationalité française à Mayotte.



D'ici la fin de l'année, Mayotte sera dotée de 4 communautés de communes et d'une communauté d'agglomération, véritables outils du développement local. La Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) s'est réunie autour du préfet, le 13 mai dernier afin d'approuver la carte fixant le périmètre de l'intercommunalité. Retrouvez cette carte sur www.mayotte.pref.gouv.fr



Le Préfet de Mayotte et le Président du Conseil départemental ont présidé le Conseil supérieur de la commande publique, dont le rôle consiste en l'organisation, l'anticipation et la régulation de la commande publique, le 12 mai dernier, au Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Dembeni. Le but de cette rencontre est de fédérer ces partenaires pour mieux soutenir l'activité et le développement du département.

La lettre d'information des services de l'État à Mayotte
Directeur de publication : Préfet de Mayotte
Rédacteur en Chef : Directeur de cabinet